

EFA-CGC / CNPF

Flash Info n°4 – septembre 2019

Nous voici arrivés au mois de septembre avec une rentrée riche en dossiers, et à nouveau une menace importante qui pèse sur notre établissement.

Comme nous avons commencé à le faire avec les effectifs du CNPF, nous vous proposons de poursuivre notre effort d'information et de meilleure compréhension de notre établissement en détaillant dans ce Flash info le mécanisme de nos paies (du moins celle de la très grande majorité d'entre nous, des cas particuliers s'appliquant à quelques-uns d'entre nous).

Bien sûr, la baisse annoncée de la TATFNB nous préoccupe tous. Nous avons déjà initié des réactions et nous nous rapprochons de nos collègues de l'UNSA pour coordonner nos actions.

1. Menaces sur notre Etablissement suite à la baisse annoncée de la TATFNB.

Dans son courriel du 1^{er} août dernier, le Président Antoine d'Amécourt nous apprenait la baisse projetée de la Taxe Additionnelle sur la Taxe sur le Foncier Non Bâti (25% des recettes du CNPF) pour 2020 et ses conséquences inquiétantes pour le CNPF. Depuis, des inquiétudes ont également été évoquées concernant la subvention pour charge de service public du ministère qui constitue environ 40% de nos recettes.

Ces sujets s'arbitrent essentiellement au niveau des instances nationales, c'est pourquoi EFA-CGC a interpellé le Ministre chargé de la Forêt sur la question précise de l'impact de la baisse de la TATFNB sur le CNPF et rappelé au Président de la République l'importance de soutenir les établissements publics en charge des forêts dans le courrier que vous trouverez annexé à notre Flash info. Des interventions sont également prévues en Conseil supérieur de la fonction publique.

Enfin, pour des sujets de cette importance, nous nous sommes rapprochés de nos collègues de l'UNSA pour coordonner nos actions et défendre au mieux notre établissement et nos missions.

2. Dernier Conseil d'administration du 6 juin 2019.

Lors de ce conseil, le budget rectificatif n°1 a été approuvé, de nouvelles annexes aux orientations nationales pour l'élaboration des SRGS ont été approuvées après un débat nourri sur les diamètres d'exploitabilité et l'équilibre sylvo-cynégétique. Les dispositifs de primes applicables au personnel fonctionnaire ont été approuvés, une information sur la révision en cours des statuts a été donnée, le label bas carbone et ses retombées éventuelles pour le CNPF ont été présentés et les questions diverses ont été l'occasion d'un échange sur le futur DGU dont les travaux sont en voie de conclusion.

3. Réunion du Comité technique du 11 juin 2019 et nouveaux statuts.

EFA-CGC dispose de deux représentants au Comité Technique national du CNPF. Cette instance, qui se réunit au moins deux fois par an, est consultée sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement, aux conditions d'emploi et de rémunération des agents ainsi qu'aux questions d'hygiène et de sécurité.



Lors de la réunion du 11 juin, les questions suivantes ont été abordées : le projet de décret statutaire, les résultats du concours de déprécarisation, la gestion des emplois et des compétences au sein de l'établissement, l'information des agents sur l'utilisation du compte personnel de formation ou le fonctionnement des arrêts maladie, la reconnaissance des maladies professionnelles liées aux piqûres de tiques ou la gestion de l'échéance de 2020 pour les agents en CDD depuis 2014 (durée maximale de 6 ans).

Zoom sur la modification du décret statutaire

Même si à l'heure actuelle, il n'y a pas de calendrier précis pour l'approbation de ce texte, il est important de donner les grandes lignes du projet tel que nous avons pu le lire. Celui-ci redéfinit les conditions de recrutement et de rémunération pour les agents publics de l'Etablissement. La principale modification concerne les personnels administratifs et les directeurs. Les recrutements externes sont maintenant limités aux fonctionnaires qui souhaiteraient rejoindre notre établissement mais les agents en poste continuent de bénéficier du statut : déroulement de carrière et possibilité de promotion interne.

Parmi les autres modifications importantes, on note la création d'une catégorie d'emploi de directeur technique régional (DTR), qui remplacerait la catégorie des directeurs-adjoints, tout en restant parmi le personnel technique. On note aussi un projet de mise à jour des grilles de rémunération qui concerne l'ensemble du personnel. L'objet est de rattraper les grilles en vigueur au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui sont supérieures à celles du décret de 2009 actuellement en vigueur dans notre établissement. Si le texte est adopté, l'effet serait globalement positif. Nous devons toutefois rester vigilants sur le reclassement des agents car le nombre ou la durée des échelons peuvent varier.

[Consultez le site internet d'EFA-CGC](#)

EFA-CGC, des représentants à votre écoute dans toutes les catégories d'emploi du CNPF :

Amélie CASTRO, **Ingénieure** au CRPF **Nouvelle Aquitaine** / François CLAUCE, **Adjoint au Directeur** au CRPF **Hauts-de-France** / Michel COLOMBET, **Délégué territorial** pour la Bretagne au CRPF **Bretagne Pays de Loire** / Romain DAMIANI, **Technicien** au CRPF **Nouvelle Aquitaine** / Sylvain GAUDIN, **Ingénieur** au CRPF **Grand Est** / Éric HINCELIN, **Ingénieur** au CRPF **Normandie** / Alban LAURIAC, **Délégué territorial** pour le Languedoc-Roussillon au CRPF **Occitanie** / Annick LAMOTHE, **Attachée** au CRPF **Nouvelle Aquitaine** / Cecile PAGIS-MARIS, **Ingénieur** au CRPF **Nouvelle Aquitaine** / Florian PRUDHOMME, **Technicien** au CRPF **Occitanie** / Julie THOMAS, **Ingénieure** à l'**IDF** antenne de Nancy.

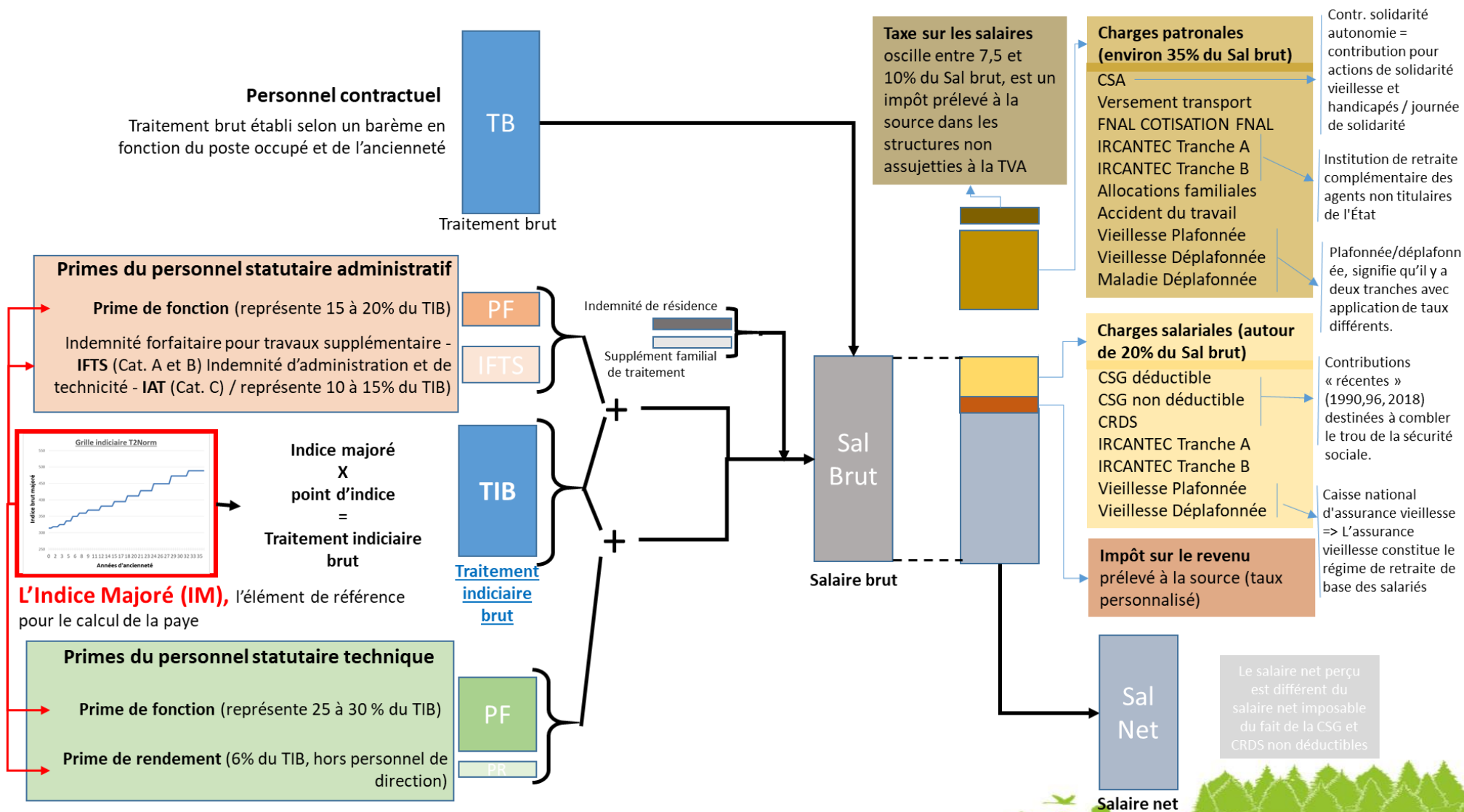


Membre de
l'Alliance du Trèfle



EFA-CGC / CNPF

Flash Info n°4 – Comprendre sa fiche de paie





Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Le 2 septembre 2019

Monsieur le Président de la République,

J'ai pu constater, comme tous mes collègues forestiers, que vous vous êtes fortement engagé pour la forêt amazonienne. C'est un acte politiquement fort !

Mais dans cette période où l'on célèbre le 350^{ème} anniversaire de l'Ordonnance royale de Colbert fondatrice des grands principes de la foresterie française, ce serait le bon moment que vous vous saisissiez de cette opportunité pour lancer des actions fortes pour la forêt française et faire taire les procès d'inaction qui vous sont faits comme à votre Gouvernement. Il ne faut pas que notre grand pays de tradition forestière reste inactif alors que de nombreux pays européens ont déjà engagé des actions et des investissements conséquents pour l'adaptation de leurs forêts aux évolutions du climat (Allemagne au niveau fédéral, République Tchèque, Suisse, etc). C'est un dossier qui obtiendra un consensus auprès des Parlementaires et de nos concitoyens.

En effet, en s'appuyant sur la nécessité de prendre en compte les évolutions du climat et de l'indispensable transition écologique, il s'agirait d'annoncer :

- La nomination, sous l'autorité du Ministre chargé de la Forêt, d'une ou d'un Secrétaire d'Etat en charge de la Forêt et de la filière socio-économique qui en découle (c'est plus de 30 % du territoire national)
- Un grand plan d'investissement pour reboiser, renouveler et adapter notre patrimoine forestier aux défis des évolutions du climat avec les moyens financiers ad-hoc : un euro investit en forêt aujourd'hui c'est plusieurs centaines voire milliers d'euros économisés dans les 5 décennies qui viennent.
- Une prise en compte de l'intérêt majeur des forêts dans les DOM, notamment en Guyane, en prenant en compte les réservoirs de biodiversité qu'elles représentent et l'importance de l'Office National des Forêts dans le tissu économique fragile des DOM.
- Des mesures d'urgence pour les massifs forestiers français déjà fortement impactés voir sinistrés par les sécheresses successives et/ou les attaques massives de pathogènes.
- Le soutien avec les moyens nécessaires aux CNPF/CRPF qui conseillent avec professionnalisme et dévouement les propriétaires forestiers privés.
- Enfin la nomination d'une ou d'un nouveau Directeur Général de l'ONF qui doit être le bras armé de l'Etat pour porter et mettre en œuvre cette politique forestière ambitieuse dans les Forêts Publiques.

Cet engagement présidentiel aurait les avantages suivants :

- Démontrer votre engagement et celui du Gouvernement d'une manière concrète pour la transition écologique, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ce serait perçu positivement par nos concitoyens et les ONG environnementales à la veille d'élections locales.
- C'est une implication vers l'aménagement et le développement durable des territoires ruraux et une prise de conscience du rôle majeur joué par les communes notamment rurales dans l'adaptation au changement climatique tout en confortant le lien urbain-rural.
- C'est un acte majeur vers une filière bois aval, avec ses 400 000 emplois, qui devra s'engager dans le pacte productif porté par le Gouvernement qui est en cours de préparation.

Comme l'indique le rapport sur l'ONF qui a été remis au mois de juillet dernier au Ministre chargé de la Forêt, vous avez un outil extraordinaire à votre disposition : c'est l'Office National des Forêts avec ses personnels dont les compétences techniques et administratives sont reconnues par tous les acteurs de la forêt française, mais également au niveau européen et international. Ce savoir-faire de tous les personnels de l'ONF, complété par les compétences des forestiers du CNPF et des CRPF au service des propriétaires de forêts privées, doit être conforté et renforcé pour assurer l'adaptation de la forêt française aux changements climatiques : c'est maintenant que cela se joue !

Voilà Monsieur le Président de la République les éléments que je tenais à vous soumettre. Vous pouvez compter sur l'engagement d'EFA-CGC et de ses mandants pour contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre d'une politique forestière nationale qui permettra d'assurer l'adaptation aux changements climatiques du Patrimoine Forestier National durable et multifonctionnel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général d'EFA-CGC,

Gilles VAN PETEGHEM